



LA VIE DES TITRES PROFESSIONNELS

N°51 – Juillet 2026



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Table des matières

INTRODUCTION	3
LES DERNIERES PARUTIONS AU JOURNAL OFFICIEL	4
LES PROCHAINS TITRES AVEC DATES D’EFFET A TROIS MOIS	18
LES PROCHAINS TITRES ARRIVANT A ECHEANCE A TROIS MOIS	13
LA PROGRAMMATION DES FUTURES JOURNEES DE LA CERTIFICATION	20

Introduction

Le Journal de la Vie des Titres (JVT) paraît mensuellement au rythme des publications au Journal Officiel.

Destiné à l'ensemble des centres agréés par le ministère du Travail, il a pour vocation de vous informer sur l'actualité des titres professionnels à partir des parutions au Journal Officiel.

Vous trouverez tous les éléments constitutifs des titres professionnels tels que la date d'effet, la date d'échéance, le niveau ainsi que la commission professionnelle consultative dont dépend le titre.

Dans le cas d'une modification ou d'une révision d'un titre professionnel une attention particulière sera portée sur les principaux changements issus de l'analyse du métier visé ainsi que les correspondances entre les blocs de compétences lorsqu'elles existent mais également les éventuelles adaptations ou changements de plateaux de certification.

Une rubrique du journal est consacrée aux titres arrivant à échéance au cours du prochain trimestre ainsi qu'un récapitulatif des titres ayant une date d'effet qui s'appliquera dans ce même laps de temps pour vous permettre d'anticiper vos organisations.

Enfin, le journal vous informe des futures dates de journées de la certification. Ces journées, sous forme de webinaires, sont ouvertes à tous sur inscription.

Elles sont dédiées aux titres professionnels du ministère du Travail en création ou en révision et vous permettent d'être en relation directe avec les ingénieurs de formation sectoriels de la direction de l'ingénierie de l'Afpa qui pourront vous apporter des informations complémentaires sur les évolutions des référentiels et répondre à vos questions.

Ils seront bientôt accessibles en format podcast sur les sites [responsable de session](#) et [jury du titre](#).

Pour toute information complémentaire un courriel est à votre disposition : journalviedestitres@afpa.fr.

Pour mieux vous repérer, ci-dessous la légende qui reprend l'état de publication au Journal Officiel des titres professionnels concernés.

Légendes :



Modification* : le titre a nécessité une modification inscrite au Journal Officiel



Création* : un nouveau titre a été créé et vient d'être inscrit au Journal Officiel



Prorogation* : la durée de vie du titre a été prolongée pour une durée déterminée



Révision* : le contenu d'un titre a été revu et réactualisé

Tableau de synthèse des titres traités dans ce journal

Intitulé	Vie du titre
Conseiller relation client à distance	Révision
Technicien de maintenance en marine de plaisance	Modification
Technicien réparateur en mécanique de marine de plaisance	Modification
Chargé de développement touristique territorial	Révision
Technicien supérieur systèmes et réseaux	Révision
Administrateur d'infrastructures sécurisées	Prorogation
Administrateur système DEVOPS	Prorogation
Agent de sûreté et de sécurité privée	Révision
Monteur en calorifuge industriel	Révision

Les dernières parutions au Journal Officiel

Parution au JO au mois de juin

JO du 05/06/2026

R

[Arrêté du 1er juin 2026](#) portant **révision** du titre professionnel de **conseiller relation client à distance** (CRCD). **Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 6 juillet 2026**. Commission professionnelle consultative « Commerce ».

Fiche RNCP : [42431](#)

Journée de la certification : 03/06/2026

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui

Le changement le plus structurant est le passage d'un poste candidat connecté (internet + messagerie + softphone) à un poste déconnecté, couplé à des téléphones physiques dédiés pour les échanges oraux. Ce choix est lié à l'un des trois facteurs d'évolution (l'intégration de l'IA dans les outils numériques), pour neutraliser tout recours à des outils d'IA générative ou à internet pendant l'épreuve écrite.

Le second changement majeur est le dispositif de simulation téléphonique pendant la mise en situation orale qui n'existait pas sous cette forme dans l'ancien millésime.

Le troisième changement c'est le nombre de simulations téléphoniques : 3 scénarios au lieu de 6 échanges dans le millésime actif. Il existe 3 sujets différents comportant les 3 scénarios et c'est le jury qui choisit le sujet. Le candidat ne tire plus au sort son lot pour l'épreuve Orale.

Le nouveau millésime traduit un métier où savoir-faire techniques et relationnels deviennent indissociables : respect des procédures, maîtrise des outils numériques, maîtrise des produits/services, écoute active dans l'analyse du besoin, et exploitation des données client pour personnaliser les prestations et pérenniser la relation commerciale.

Le bloc « Assurer des prestations de service personnalisées en relation client à distance » intègre le conseil dans la prestation de service, séparés dans le millésime précédent.

Il porte le qualificatif « Personnalisé » dans l'intitulé afin de signaler l'importance de la personnalisation du service attendu du conseiller. Ce bloc regroupe les compétences nécessaires pour assurer des prestations de service personnalisées, en tenant compte de l'historique du client ou de l'utilisateur.

Une nouvelle compétence « Collecter les données du client ou de l'utilisateur et identifier son besoin » est intégrée. Elle met en avant l'importance pour le conseiller de maîtriser les outils numériques dont certains sont enrichis par l'intelligence artificielle (IA). L'IA automatise la récupération et l'analyse des données clients, détecte les tendances grâce à l'analyse prédictive et propose des prestations personnalisées en temps réel. Ainsi en croisant ces données avec l'écoute active, le conseiller peut offrir un conseil personnalisé au client ou à l'utilisateur. La maîtrise de ces outils par le conseiller devient stratégique : elle optimise le temps de traitement des demandes et la performance du centre de contact, améliore la pertinence des réponses et renforce la satisfaction des clients et des usagers.

Le bloc « Développer la relation commerciale à distance et contribuer à sa pérennité » regroupe les compétences nécessaires pour proposer des solutions adaptées aux besoins du prospect-client et pérenniser la relation commerciale.

La compétence relative à la prospection par téléphone du millésime précédent est donc remplacée par une nouvelle compétence « Proposer des solutions adaptées aux besoins du prospect-client ». Elle met l'accent sur la vérification du consentement du prospect-client avant toute sollicitation commerciale et la proposition personnalisée d'une solution selon le besoin exprimé ou identifié dans l'historique des échanges.

Les compétences relatives à la fidélisation et à la rétention client, scindées en deux compétences dans la version précédente du titre, sont réunies en une seule compétence.

La compétence relative au recouvrement amiable de créances est reformulée. Sa description mentionne la prévention des risques professionnels, particulièrement présents dans des situations difficiles telles que le recouvrement.

Pourquoi ces évolutions :

Cadre réglementaire : la loi n° 2025-594 du 30 juin 2025 contre les fraudes aux aides publiques comporte un volet interdisant le démarchage téléphonique /électronique dans tous les secteurs, en l'absence d'un «

consentement libre spécifique, éclairé, univoque et révocable ». Ce qui oblige les entreprises à revoir leur stratégie commerciale.

1. Outils numériques et IA : multiplication des modes de communication (voix, texte, image, vidéo) ainsi que les canaux de communication : Visio, Téléphone, Mail, chat, SMS...et intégration de l'IA générative dans les outils de gestion de la relation client
2. Attentes clients : exigence de réponses rapides, précises, sur le canal de communication choisi par le client

Thématiques transversales renforcées dans les fiches compétences :

- Handicap : détection des difficultés de communication et adaptation de l'accueil et de la réponse au besoin. Il a été intégré dans la majorité des fiches de compétences, de la fiche emploi type et des fiches d'activités, ainsi que dans le référentiel d'évaluation.
- Santé-sécurité : respect des procédures de prévention ; alerte hiérarchique obligatoire en cas de propos violents (précisé dans la compétence 7: pour le recouvrement de créances)
- Transition écologique/RSE : argumentaire commercial intégrant le développement durable, consignes RSE du centre — présent dans l'ensemble des fiches activités/compétences
- Langue étrangère : hypothèse envisagée mais non retenue en général — seuls les centres de contact situés à l'étranger peuvent l'exiger.

Le nouveau millésime ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Conseiller relation client à distance Arrêté du 10/12/2020		Conseiller relation client à distance Arrêté du 01/06/2026	
CCP	Assurer des prestations de services et du conseil en relation client à distance	CCP	Assurer des prestations de service personnalisées en relation client à distance
CCP	Réaliser des actions commerciales en relation client à distance	CCP	Développer la relation commerciale à distance et contribuer à sa pérennité

JO du 14/06/2026



Arrêté du 19 mai 2026 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2025 portant création du titre professionnel de **technicien de maintenance en marine de plaisance**.

L'[article 4 de l'arrêté du 29 octobre 2025](#) portant création du titre professionnel de technicien de maintenance en marine de plaisance susvisé est complété par un alinéa ainsi rédigé :
 « Les titulaires du certificat de compétences professionnelles "Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance" du titre professionnel de technicien réparateur en mécanique de marine de plaisance du 29 octobre 2025 susvisé peuvent présenter une demande au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi afin que le certificat de compétences professionnelles "Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance" mentionné au précédent article leur soit délivré par correspondance. »



Arrêté du 19 mai 2026 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2025 portant création du titre professionnel de **technicien réparateur en mécanique de marine de plaisance**.

Dans l'article 4, il est inséré un alinéa 2 :

« Les titulaires du certificat de compétences professionnelles “Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance” du titre professionnel de technicien de maintenance en marine de plaisance créé par l'arrêté du 29 octobre 2025 susvisé peuvent présenter une demande au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi afin que le certificat de compétences professionnelles “Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance” mentionné au précédent article leur soit délivré par correspondance. »

JO du 17/06/2026



Arrêté du 5 juin 2026 portant **révision** du titre professionnel de **chargé de développement touristique territorial** (CDTT). Niveau : 6

Le titre professionnel de responsable de développement touristique territorial est révisé. Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de chargé de développement touristique territorial **pour une durée de cinq ans à compter du 2 août 2026**. Commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation ».

Fiche RNCP : 42430

Journée de la certification : 11/06/2026

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Evolution du métier, en particulier l'importance de la conception et la commercialisation d'offres touristiques (itinéraires, offres forfaitaires), l'importance de l'accueil et du parcours client (ajout d'une compétence). Approfondissement des critères transition énergétique et environnementale, transition numérique, principes de prévention, accessibilité.

- **Renforcement de la gestion de projets touristiques** : L'activité 1 met l'accent sur la collaboration avec les élus, le travail en équipe, le management, la méthodologie de projet intégrant la pensée design, ainsi que le développement durable, la prévention des risques, et l'usage raisonné des outils numériques et de l'intelligence artificielle.
- **Élargissement des compétences en attractivité territoriale** : L'activité 2 dépasse la simple promotion pour inclure la conception et la commercialisation d'offres, intégrant des notions de parcours client, de segmentation, de différenciation et de prise en compte des risques géo-climatiques.
- **Gestion financière recentrée sur les fondamentaux** : L'activité 3 se concentre sur les bases de la comptabilité publique et privée, le calcul des coûts et tarifs, les seuils de rentabilité, les indicateurs de performance, ainsi que la recherche et le montage de financements publics et privés.

- **Intégration transversale des enjeux durables et inclusifs** : Les quatre activités intègrent pleinement le développement durable, l'écotourisme, la transition numérique avec un usage éthique de l'intelligence artificielle, la prévention des risques liés au climat et à la santé au travail, ainsi que l'accessibilité universelle visant à concevoir des offres adaptées à tous les publics.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Responsable de développement touristique territorial Arrêté du 01/06/2021		Chargé de développement touristique territorial Arrêté du 05/06/2026	
CCP	Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire	CCP	Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire
CCP	Accompagner le développement marketing d'un territoire	CCP	Participer au développement de l'attractivité du territoire et de ses offres
CCP	Assurer la faisabilité financière d'une action touristique	CCP	Assurer la faisabilité financière d'une action touristique
CCP	Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique	CCP	Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique

JO du 19/06/2026

R

Arrêté du 16 juin 2026 portant **révision** du titre professionnel de **technicien supérieur systèmes et réseaux** (TSSR). **Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2026**. Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises ».

Fiche RNCP : [42463](#)

Journée de la certification : 01/07/2026

Les principales évolutions du titre

- Restructuration des activités :

Le titre passe de deux à trois activités-types afin de mieux distinguer les domaines d'intervention. Les nouvelles activités sont :

1. Assurer le support aux utilisateurs.
 2. Exploiter les éléments de l'infrastructure.
 3. Maintenir en conditions opérationnelles l'infrastructure.
- Intégration de l'Intelligence Artificielle (IA) : C'est l'évolution technologique la plus marquante. L'IA est désormais utilisée pour assister le diagnostic, automatiser des tâches techniques et produire de la documentation. Deux nouvelles compétences spécifiques apparaissent : « Exploiter l'intelligence artificielle et encadrer son usage » (CP1) et « Optimiser des scripts à l'aide de l'intelligence artificielle » (CP8).
 - Valorisation du support utilisateur : Le support n'est plus une simple tâche d'exécution mais devient une mission centrale et stratégique. Il dispose désormais de sa propre activité-type (AT1) pour mieux le distinguer de l'exploitation pure.

En 2025, environ 46 % à 55 % des projets de recrutement dans ce secteur sont jugés difficiles à pourvoir. Le titre doit donc s'adapter pour former des techniciens immédiatement opérationnels sur les technologies actuelles.

S'adapter à l'usage systématique de l'IA : Bien que peu visible dans les offres d'emploi, l'usage de l'IA est devenu systématique dans les pratiques professionnelles. Le titre doit donc encadrer cet usage pour garantir la confidentialité des données.

Revalorisation du support utilisateur : Le support n'est plus considéré comme une simple fonction d'exécution, mais comme un levier stratégique de performance et de continuité de service, notamment avec le développement du télétravail.

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui

Le plateau de certification a été repensé. Il s'agit davantage d'un allègement du plateau en présence du jury que d'un réel changement conséquent.

Le titre ne comporte pas de période entreprise obligatoire.

Une correspondance totale est identifiée avec le titre du ministère des Armées : Administrateur de systèmes d'information sécurisés.

Le tableau de correspondance du RE :

Technicien supérieur systèmes et réseaux Arrêté du 26/04/2023		Technicien supérieur systèmes et réseaux Arrêté du 16/06/2026	
CCP	Exploiter les éléments de l'infrastructure et assurer le support aux utilisateurs	CCP	Assurer le support aux utilisateurs
		CCP	Exploiter les éléments de l'infrastructure
CCP	Maintenir l'infrastructure et contribuer à son évolution et à sa sécurisation	CCP	Maintenir en conditions opérationnelles l'infrastructure

JO du 26/06/2026

P

[Arrêté du 23 juin 2026](#) portant **prorogation** du titre professionnel d'**administrateur d'infrastructures sécurisées (AIS)**. **Niveau : 6**

Le titre professionnel d'administrateur d'infrastructures sécurisées est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles pour une durée de six mois à compter du 1^{er} septembre 2026.

P

[Arrêté du 23 juin 2026](#) portant **prorogation** du titre professionnel d'**administrateur système DEVOPS (ASD)**. **Niveau : 6**

Le titre professionnel d'administrateur système DEVOPS est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles pour une durée de quatre mois, à compter du 1^{er} décembre 2026.



Arrêté du 16 juin 2026 portant **révision** du titre professionnel d'**agent de sûreté et de sécurité privée** (A2SP). **Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2026**. Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises ».

Fiche RNCP : [42530](#)

Journée de la certification : 19/03/2026

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée (A2SP) conserve son architecture générale en trois activités, mais fait l'objet d'une modernisation significative afin de répondre aux profondes évolutions du secteur de la sécurité privée.

La principale évolution réside dans le repositionnement de l'agent comme acteur de la sécurité globale, capable d'intervenir dans des environnements plus complexes, davantage numérisés et confrontés à des menaces hybrides. Le nouveau référentiel intègre explicitement les enjeux de cybersécurité, de protection des systèmes numériques, de résilience des organisations et de développement durable. L'activité 1 est ainsi renommée « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité, de qualité et de durabilité », traduisant l'élargissement des responsabilités de l'agent au-delà de la seule surveillance des personnes et des biens.

Les compétences professionnelles ont également été actualisées pour tenir compte des nouvelles pratiques du métier. Les intitulés mettent davantage l'accent sur l'utilisation de dispositifs physiques, numériques et connectés, sur l'anticipation des menaces, la détection des signaux faibles, la gestion des données et la capacité à contribuer à une première analyse opérationnelle des événements. La compétence « Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation » devient « Contribuer à la gestion préventive et opérationnelle au poste de sécurité », marquant une montée en autonomie et préparant l'agent à une évolution vers des fonctions de chef de poste.

Le référentiel actualise en profondeur son environnement réglementaire et technique. Il intègre les évolutions législatives intervenues depuis 2019, notamment la loi pour une sécurité globale, les nouvelles dispositions du Code de la sécurité intérieure, le cahier des charges des entreprises de sécurité privée de 2025, ainsi que les textes européens relatifs à la cybersécurité (NIS2, Cyber Resilience Act), à l'intelligence artificielle (AI Act) et à la durabilité. Cette actualisation traduit la volonté d'adapter le titre professionnel aux nouveaux enjeux de sécurité des sites sensibles, à la transformation numérique des dispositifs de surveillance et aux exigences croissantes des donneurs d'ordre.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Agent de sûreté et de sécurité privée Arrêté du 18/07/2019		Agent de sûreté et de sécurité privée Arrêté du 23/06/2026
CCP	Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité	CCP	Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité, de qualité et de durabilité
CCP	Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces	CCP	Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces
CCP	Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée	CCP	Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de sécurité renforcée

JO du 28/06/2026

R

Arrêté du 23 juin 2026 portant **révision** du titre professionnel de **monteur en calorifuge industriel (MCI)**.
Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 29 juin 2026**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : A venir

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

La révision 2026 du titre professionnel Monteur en calorifuge industriel s'inscrit dans une démarche d'actualisation des compétences afin de mieux répondre aux évolutions du métier et aux attentes des entreprises du secteur. Le cœur du métier est conservé : la pose d'isolants et de revêtements sur des équipements industriels demeure la finalité principale de l'emploi.

Les principales évolutions portent essentiellement sur une meilleure structuration des activités et des compétences. Les activités ont été reformulées afin de distinguer plus clairement les interventions réalisées sur des réseaux de tuyauterie standardisés de celles effectuées sur des équipements industriels complexes. Cette évolution améliore la lisibilité du référentiel et reflète davantage les situations de travail rencontrées sur les chantiers.

La révision intègre également les évolutions observées dans les entreprises en matière de sécurité, de santé au travail, de protection de l'environnement et de transition numérique. Les compétences prennent désormais davantage en compte les exigences liées aux interventions en coactivité, au travail en hauteur, aux environnements industriels sensibles ainsi qu'à l'utilisation d'outils numériques simples pour le relevé de côtes, la traçabilité et le suivi des interventions. Ces évolutions renforcent l'employabilité des titulaires sans modifier le périmètre du métier.

Enfin, les compétences ont été clarifiées et redistribuées afin d'améliorer leur cohérence pédagogique, tout en maintenant une parfaite continuité avec le précédent millésime. Les blocs de compétences demeurent ainsi pleinement correspondants entre les deux versions du titre.

Le titre professionnel ne prévoit pas de période obligatoire en entreprise.

Le tableau de correspondance du RE :

Monteur en calorifuge industriel Arrêté du 05/05/2021		Monteur en calorifuge industriel Arrêté du 23/06/2026	
CCP	Poser des isolants en isolation industrielle	CCP	Ajuster et poser les isolants et revêtements sur des réseaux de tuyauterie standardisés
CCP	Poser des revêtements en isolation industrielle	CCP	Ajuster et poser les isolants et revêtements sur des équipements industriels complexes

Les prochains titres avec dates d'effet à trois mois

Titres avec date d'effet entre juillet 2026 et septembre 2026

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'effet
TP-00483	Conseiller relation client à distance	CRCD	42431	06/07/2026
TP-01409	Chargé de développement touristique territorial	CDTT	42430	02/08/2026
TP-01373	Agent de sûreté et de sécurité privée	A2SP	42530	01/09/2026
TP-01351	Technicien supérieur systèmes et réseaux	TSSR	42463	01/09/2026

Les prochains titres arrivant à échéance à trois mois

**Titres arrivants à échéance entre juillet 2026 et
septembre 2026**

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'échéance
TP-01409	Responsable de développement touristique territorial	RDTT	35706	01/08/2026
TP-01373	Agent de sûreté et de sécurité privée	A2SP	40298	31/08/2026
TP-01412	Ouvrier du génie écologique	OGE	35934	31/08/2026
TP-01351	Technicien supérieur systèmes et réseaux	TSSR	37682	31/08/2026
TP-01315	Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance	OVT	37879	15/09/2026
TP-00002	Conducteur de grue à tour	CGT	35826	15/09/2026

La programmation des futures journées de la certification

Prochaines journées de la certification entre juillet 2026 et septembre 2026

Retrouvez l'ensemble des référentiels nécessaires au bon déroulement des webinaires sur l'espace [Employeur – Candidat – Acteur](#).

Tertiaire				
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice
Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux - TSSR	Mercredi 1er juillet 2026	Visioconférence	Sandy BEZAULT	Romain MARCHAL
Concepteur médiateur pédagogique - CMP	30 septembre 2026	Visioconférence	Pascal VANNEAU	Naïma EL BACHA
Serveur en restauration - SER	Mercredi 16 septembre 2026 Horaires à confirmer	Visioconférence	Frédéric CHAZARD	Romain MARCHAL

Pour tout renseignement et inscription :

Romain MARCHAL, romain.marchal@afpa.fr

Naïma EL BACHA, naima.el-bacha@afpa.fr

BTP				
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice
Ouvrier du génie écologique - OGE	Jeudi 10/09/2026 / 09h30-12h00	Visioconférence	ABD-EL-KADER Romain	Marie-Line FERNANDEZ
Conducteur de grue à tour - CGT	Mercredi 11/09/2026 / 09h30-12h00	Visioconférence	MILOCCO Grégory	Marie-Line FERNANDEZ

Pour tout renseignement et inscription :

Christine VERGUET, christine.verguet@afpa.fr

Isabelle BOUSQUET, isabelle.bousquet@afpa.fr

Marie-Line FERNANDEZ, Marie-line.Fernandez@afpa.fr

Industrie				
Secteur / Titre	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice
Technicien de maintenance en marine de plaisance – TMMP Technicien réparateur en mécanique de marine de plaisance - TRMMP	09/07/2026	Visioconférence	Nathalie DUFFAY	Sylvie FROMENT

Pour tout renseignement et inscription :

Laurenne PEUZET, laurenne.peuzet@afpa.fr

Sylvie FROMENT, sylvie.froment@afpa.fr

Direction de la publication

Marylin Andrey

Directrice des Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Rédaction

Aurélien TAMISIER

Chef de Projet Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Viviane BACH

Cheffe de Projet Prospective

Direction de l'ingénierie et de l'innovation



Ce document est réalisé par l'Afpa, pour le compte du ministère, dans le cadre des missions nationales de service public qui lui sont confiées par le ministère du travail.